



Pret d'argent sans reconnaissance de dette

Par **cedrico14**, le **03/07/2016** à **16:24**

bonjour,

il y a 2 ans j'ai avancé 6000 euros a une amie dans le besoin sans reconnaissance de dette,aujourd'hui sous curatelle et interdit bancaire, elle me rembourse uniquement 25 euros par mois. Aujourd'hui je suis dans le besoin, quelle possibilité s'offre a moi pour une mensualité plus élevé ou un remboursement total de la dette ? il y a un ans sont appartement a était incendié et a disposé d'une certaine somme d'argent supérieur au montant de la dette ! elle me dit que l'argent lui a permis de se reloger chose que je peux comprendre mais elle a placé une certaine somme sur les comptes de ses enfants alors qu'elle encours d'une dette.

Merci d'avance pour d'éventuelles réponses a ma question.

Par **youris**, le **03/07/2016** à **18:28**

bonjour,

vous envoyez par LRAR à cette amie une mise en demeure de vous rembourser le prêt que vous lui avez consenti, à défaut de remboursement, vous lui indiquez que vous saisirez le tribunal d'instance.

Mais sans reconnaissance de dette indiquant les conditions de remboursement, cela risque d'être difficile pour récupérer votre argent.

salutations